

CONTRAT DE LOCATION MOBIL HOMES

Entre **Le Camping « LE RIEUTORD »**

Et M. / Mme / Mlle :

Demeurant :

Téléphone :

e-mail :

qui accepte, après avoir pris connaissance des conditions de location (voir au dos), de confirmer la location d'un :

- mobil home Abi 21m² (1 à 4 pers.)
- mobil home Willerby 24m² (1 à 6 pers.)
- mobil home 24m² (1 à 5 pers.) Sun Living ou IRM
- mobil home Trigano 25m² (1 à 4 pers.) uniquement entre le 05/07/08 et le 23/08/08

Arrivée précise le samedi à partir de 16h00 : / / 2008.

Départ précis le samedi avant 10h00 : / / 2008.

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Age des enfants :

Animal :

Pour un prix total de : euros.

Et de verser à titre d'arrhes la somme de euros (soit 35% du montant total), par

- Chèque bancaire
- Virement bancaire
- Chèques vacances
- Chèque postal
- Vente à Distance, Carte Bleue

Les chèques sont à libellés à l'ordre du Camping « LE RIEUTORD ».

M. / Mme / Mlle : s'engage à verser le solde de la location le jour de l'arrivée, soit euros.

A la réception des arrhes et du présent contrat, le Camping vous envoie une confirmation de réservation qui devra être présentée à l'accueil le jour de votre arrivée.

Date :

Signature obligatoire :

Camping le Rieutord**

CONDITIONS DE LOCATION MOBIL HOMES

1. Validité de la réservation : le présent formulaire doit être retourné signé avec les arrhes, 4 jours au plus tard, après la date à laquelle le camping vous l'a envoyé. Passé ce délai l'option sera annulée.

2. Période de location :

En juillet-août : par semaine entière du samedi 16h00 au samedi suivant 10h00.

En hors saison : location minimum de 2 nuits. Date de séjour au choix. Arrivée 14h00, départ 12h00.

3. Paiement : la réservation devient effective qu'après notre accord et après réception du contrat de location accompagné des arrhes demandées (égales à 35% du montant du séjour). Le solde du séjour est à régler à votre arrivée. Aucun remboursement ou aucune réduction ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Les chèques vacances sont acceptés (aucune monnaie n'est rendue).

4. Caution : 2 cautions vous seront demandées à votre arrivée. Une de 200 euros pour le mobil home et une caution de 40 euros pour le ménage. Ces cautions ne pourront pas être versées en espèces et vous seront rendues qu'une fois l'état des lieux dressé, ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 8h00 et 10h00.

5. Annulation : 50% des arrhes perçues seront restituées au client si l'annulation a lieu au moins 2 mois avant le début du séjour. Dans le cas contraire la totalité des arrhes restera acquise au camping.

6. Non occupation : en l'absence de message écrit (fax ou mail) du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'habitat devient disponible 48h après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Dans ce cas, les arrhes ne seront pas remboursées.

7. Règlement intérieur : chaque locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping et de respecter les règles suivantes :

- sur le terrain : pas de bruit entre 22h00 et 7h30, interdiction de circuler en voiture la nuit dans le camp, obligation de tenir les chiens en laisse, respecter toutes les installations (sanitaires...), feu et barbecue sont interdits au sein du camping (arrêté préfectoral),
- à la piscine : **caleçons de bain interdits** - slips de bain obligatoires (selon la réglementation nationale en vigueur), interdiction de boire, de manger et de fumer sur les plages. Bouées et animaux gonflables de grande taille sont interdits. Interdiction de circuler avec des chaussures sur les plages. Piscine ouverte en juillet-août,
- animaux : 1 animal maximum par location, vacciné et tenu en laisse. Seul les animaux de petites tailles sont admis dans les locations, les chiens de catégories 1 et 2 (pitbull, rottweiler...) ne sont pas acceptés. Il est interdit de faire monter les animaux sur les banquettes et les lits. Il est obligatoire de leur prévoir un panier,
- il est interdit de fumer à l'intérieur du mobil home. Si cette condition n'est pas respectée la caution ménage sera retenue.

8. Responsabilité : il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

9. La literie : Les draps ne sont pas fournis, chaque locataire est tenu d'apporter ses draps ou sacs de couchage. Les couvertures ne doivent en aucun cas être utilisées à l'extérieur des mobil homes.

10. Site Internet et plaquette : Aucun texte, aucune photo, aucun plan de notre site Internet (www.ardeche-sud-camping.com) ou de notre plaquette ou de nos parutions sur des sites portails ne peuvent être utilisés comme des éléments contractuels.

Signature obligatoire après avoir porté la mention « lu et approuvé »